

**République Française**

**Département de Savoie**

**Commune de MOTZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2023**

**Liste des délibérations**

**Location de la Maison Célestine :**

Le conseil municipal retient, à l'unanimité, le dossier de Monsieur Hervé Curta et Madame Laurence Guichon-Déprimoz,.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 650 €, et celui des charges à 150 €.

**Convention de servitude ENEDIS**

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le maire à signer la convention de servitude pour la pose d'un nouveau coffret et d'un câble du réseau Enedis en souterrain pour alimenter en électricité la future Maison d'Assistantes Maternelles.

**Suppression du budget annexe de l'Espaces Sport et Nature du Fier**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la dissolution du budget de l'Espace Sport et Nature du Fier et son intégration dans le budget principal

**Convention financière avec la commune de Serrières en Chautagne pour la ligne de transport de marché de Seyssel**

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le projet de convention entre la commune de Motz et de Serrières en Chautagne, répartissant le coût du service, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Avenant à la convention de délégation de service public Vacancéole**

Le conseil municipal valide à l'unanimité les modifications apportées à la convention de délégation de service public et autorise Monsieur le maire à signer l'avenant correspondant.

**Modification du régime d'astreintes**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la modification du régime des astreintes proposée.

**Convention de mise à disposition de la salle de la mairie**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise à disposition de la salle de la mairie à Madame Lindsay Leboeuf, entreprise Pt'Hibou à Chindrieux, pour l'organisation d'ateliers artistiques. Le tarif appliqué s'élèvera à 10 € par atelier

**Marché de réhabilitation de l'ex-école de Châteaufort**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de

- Valider sept lots sur les douze lots constituant le marché de travaux
- Lancer une négociation pour deux lots.
- Passer un marché à procédure adaptée sans publicité et mise en concurrence préalable pour les 3 lots restants